

Plan de sobriété énergétique présenté aux associations



Espace Culturel Georges Brassens
28 janvier 2023

Objectifs de la réunion



- Présenter aux associations, actrices de la commune et utilisatrices des installations municipales, le plan de sobriété énergétique engagé par la ville de Léognan.
- Présenter le contexte général et légal qui conduisent à revoir nos modes de fonctionnement et de consommation.
- Présenter en toute transparence et de manière factuelle, le bilan énergétique réalisé sur la commune.
- Présenter le plan d'actions envisagé pour réduire les consommations et les dépenses énergétiques avec la contribution de tous, afin d'en assurer la maîtrise.

Sommaire

1. Contexte général
2. Contexte légal
3. Stratégie engagée
4. Bilan énergétique
5. Surveillance et mesure - Plan d'actions
6. Extraits du bilan énergétique réalisé
7. Préconisations fonctionnement
8. Préconisations investissement
9. Autres actions municipales
10. Conclusion
11. Documents de référence

Contexte légal

- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.
- Le **secteur tertiaire** se définit par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Il se compose :
 - du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
 - du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Contexte légal

- Décret tertiaire entré en vigueur le 1er octobre 2019.
- Appliqué à tout bâtiment tertiaire avec une surface de plancher (continue ou cumulée) supérieure ou égale à 1000m².
- Fixe des objectifs de réduction de consommation en énergie finale :
 - - 40% en 2030, - 50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à un niveau de référence établi, tous usages confondus.
- Obligation de recenser les sites soumis avant le 31/12/2022 sur OPERAT, sous peine de sanctions financières et de communication négative du type «Name and shame».

Stratégie

- Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.
- Délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Stratégie

- Réalisation d'une étude par l'ALEC – Agence Locale de l'Energie et de l'Habitat.
- Permet d'observer les évolutions de consommations de chaque poste/bâtiment et de cibler ceux prioritaires sur lesquels axer les actions.
- Visite de 4 des bâtiments les plus consommateurs de la commune.
- Proposition d'actions avec faible ou peu d'investissement et un temps de retour sur investissement rapide ou encore avec fort investissement qui permettront à la commune de réaliser des économies certaines sur ses consommations et, *in fine*, sur ses dépenses.
- Réduction de consommations de sites nécessaires au vu des augmentations du coût des énergies et au vu de la nécessité d'atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire.

Stratégie

- Bâtiments concernés par le décret tertiaire :
 - Groupe scolaire Jean Jaurès.
 - Ecole Marcel Pagnol.
 - Ecole Kergomard.
 - ECGB.
 - Halles de Gascogne.
 - Restaurant scolaire Marcel Pagnol + garderie + école de danse.
 - Gymnase Nelson Paillou.

Bilan énergétique

- 26 sites communaux sont traités en matière de consommation et de facturation :
 - en matière de consommation, 51% proviennent de l'électricité et 49% du gaz naturel (année 2019).
 - la majorité de nos bâtiments sont alimentés en gaz naturel.
 - en matière de coût énergétique du patrimoine communal, la facture s'élève à **215 000€ environ (2019-2021)**.
 - en matière de facturation, 71% du coût proviennent des consommations électriques et 29% des consommations en gaz naturel.
- Dès lors, **4 bâtiments communaux** peuvent être priorités de par l'importance de leurs consommations énergétiques :
 - Groupe scolaire Jean-Jaurès, plus gros consommateur de la commune.
 - l'ECGB.
 - l'école Marcel Pagnol.
 - la Mairie.

Surveillance et mesure - Plan d'actions

- Avec nos différents partenaires (SDEEG, ALEC), un suivi régulier de nos bâtiments a été mis en place grâce à divers outils partagés (suivi de consommations et suivi des facturations au mois).
- Ce suivi financier permet ainsi de concentrer nos priorités sur les actions à mettre en œuvre.

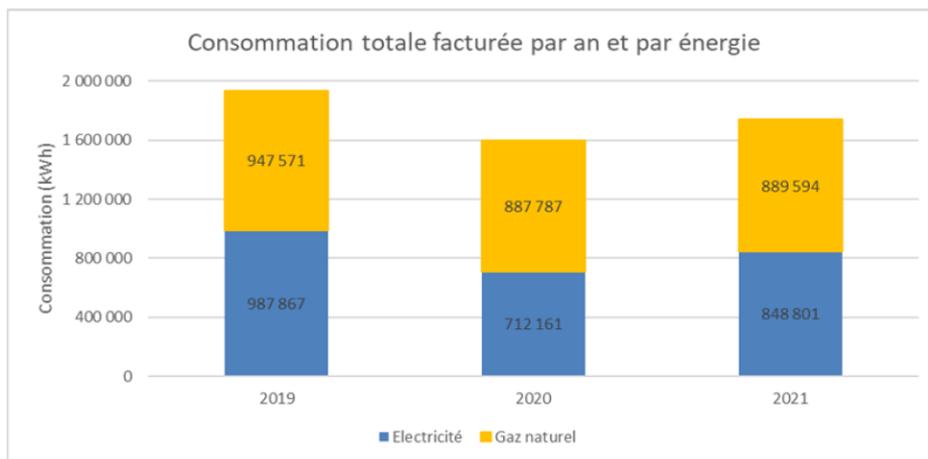
Surveillance et mesure - Plan d'actions

- Identifier les « mauvais fonctionnements » tels que douches avec fuites d'eau dans des vestiaires, par exemple.
- Repenser certains fonctionnements comme l'arrosage des terrains.
- Identifier les fonctionnements hors d'âge :
 - Interrupteur général rugby pour éclairage club-house sans différenciation des pièces.
 - Eclairage terrains de pétanque et football.
 - Pertes thermiques salle Georges Bayle et P1, P2, P3.
- Suivi des installations au 1^{er} trimestre 2023 par un binôme « Service de sports » : rapport hebdomadaire fonctionnements et dysfonctionnements.
- Se nourrir des remarques des associations.
- Cette organisation et ces actions nous permettent d'orienter les priorités d'investissement.

Extrait du bilan énergétique ALEC

III – Bilan global - Bâtiments

1) Consommations d'énergie



Consommation totale d'énergie en
2019 facturée (kWh)

1 935 440

Analyse :

Diminution notable des consommations entre 2019 et 2020 liée au contexte sanitaire (-17%)

Entre 2020 et 2021 :

- Augmentation importante des consommations d'électricité mais qui restent plus faibles qu'en 2019
- Stabilité des consommations de gaz naturel entre 2020 et 2021

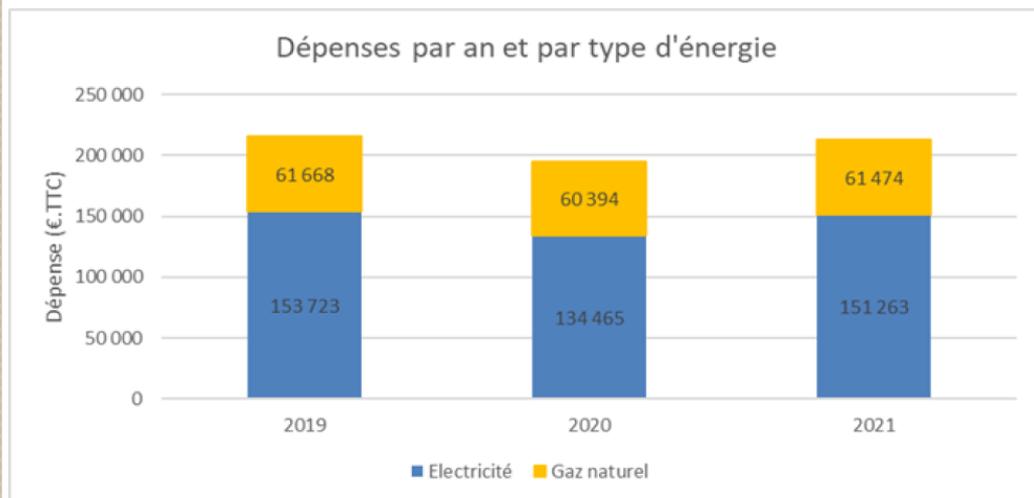
En 2019, la répartition entre les énergies était la suivante:

- 1/ Electricité (51%)
- 2/ Gaz naturel (49%)

Extrait du bilan énergétique ALEC

III – Bilan global - Bâtiments

2) Dépenses d'énergie



**Dépense totale d'énergie en 2019
(€TTC)
215 930**

Analyse :

Dépense quasiment équivalente entre 2021 et 2019 malgré 10% de consommation en moins

→ Souligne l'impact de la hausse des coûts de l'énergie et, en particulier de l'électricité

En 2019, la répartition entre les énergies est bien différente :

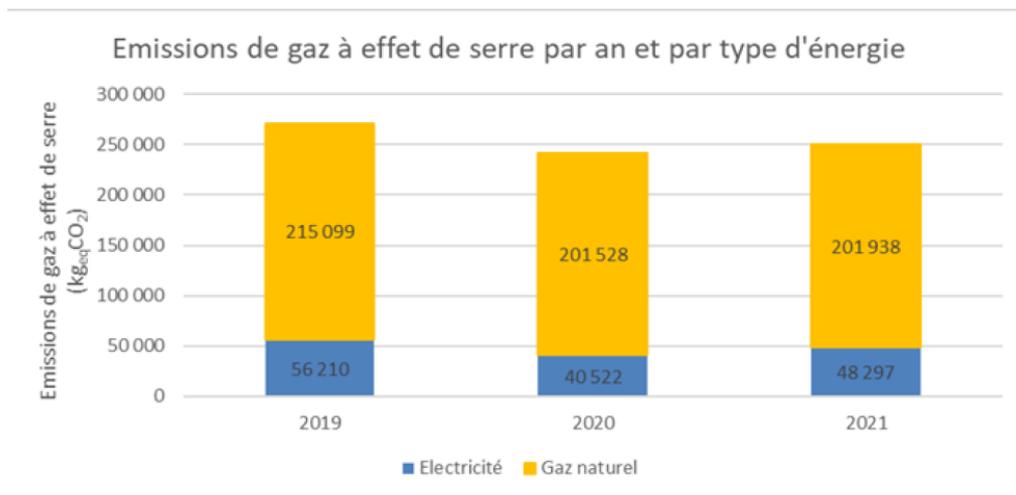
1/ Electricité (71%)

2/ Gaz naturel (29%)

Extrait du bilan énergétique ALEC

III – Bilan global - Bâtiments

3) Emissions de gaz à effet de serre



Emissions de gaz à effet de serre
en 2019 (kg_{eq}CO₂)
271 310

Analyse :

Emissions qui suivent les consommations d'énergie.

Emissions de l'équivalent de 56 tours de la Terre par une voiture individuelle.

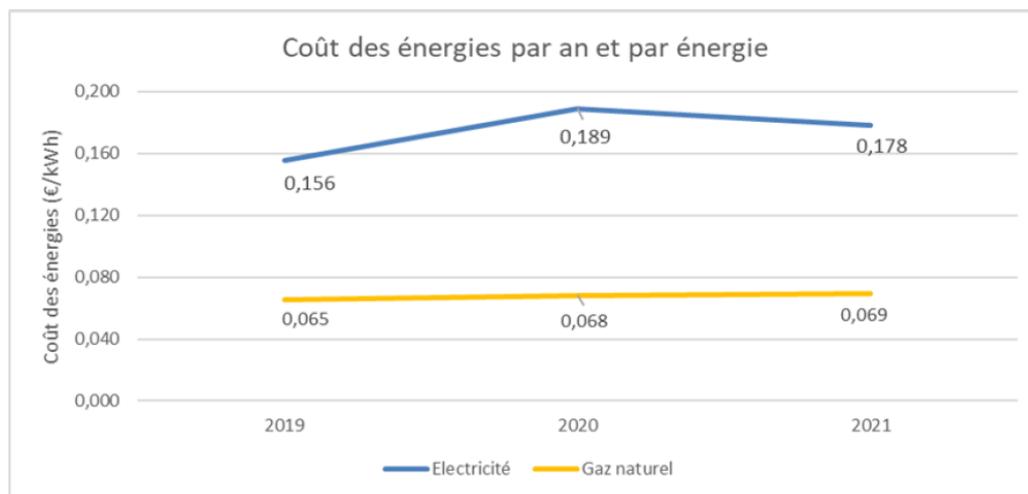
Gaz naturel le plus prépondérant dans ces émissions (près de 80%) lié au chauffage de ses bâtiments.

Electricité peu émettrice de gaz à effet de serre en France car peu carbonée.

Extrait du bilan énergétique ALEC

III – Bilan global - Bâtiments

4) Evolution du coût des énergies



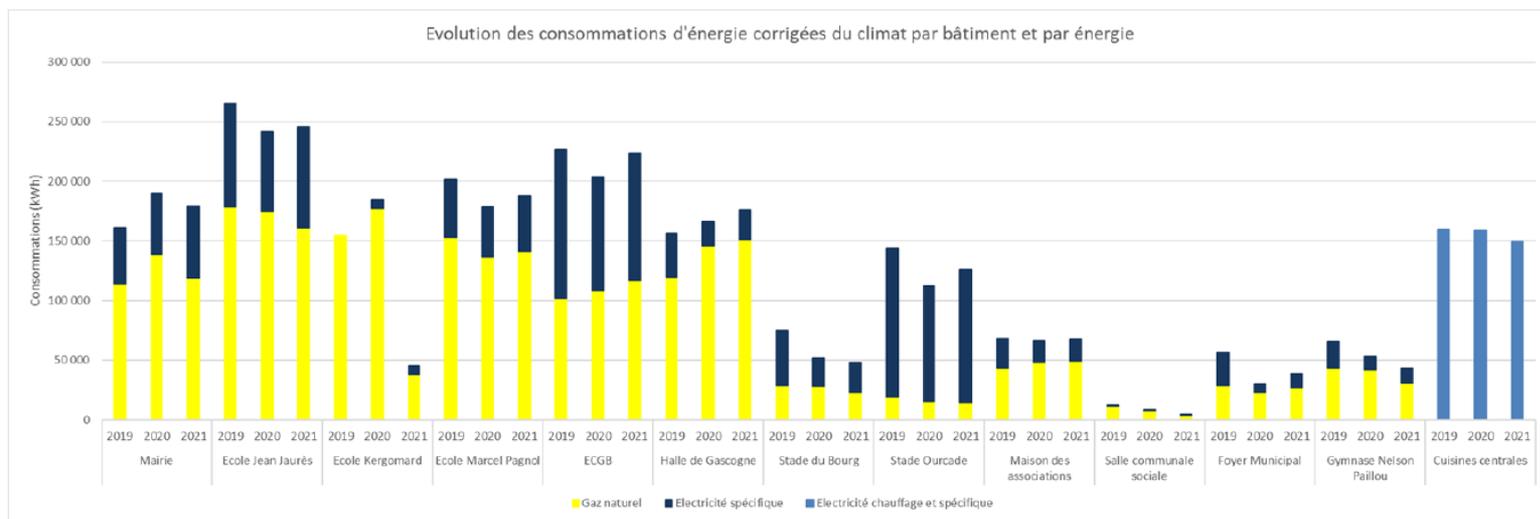
Analyse :

- Augmentation importante du prix de l'électricité entre 2019 et 2021 (+15%)
- Augmentation moindre du prix du gaz (+4%)
- Impact qui sera encore plus important en 2022 et 2023
- Nécessité de veiller à la bonne régulation des bâtiments, à l'efficacité des systèmes en place, à la veille des usages spécifiques
- Electricité, énergie 3 fois plus chère que le gaz naturel

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

1) Consommations d'énergie

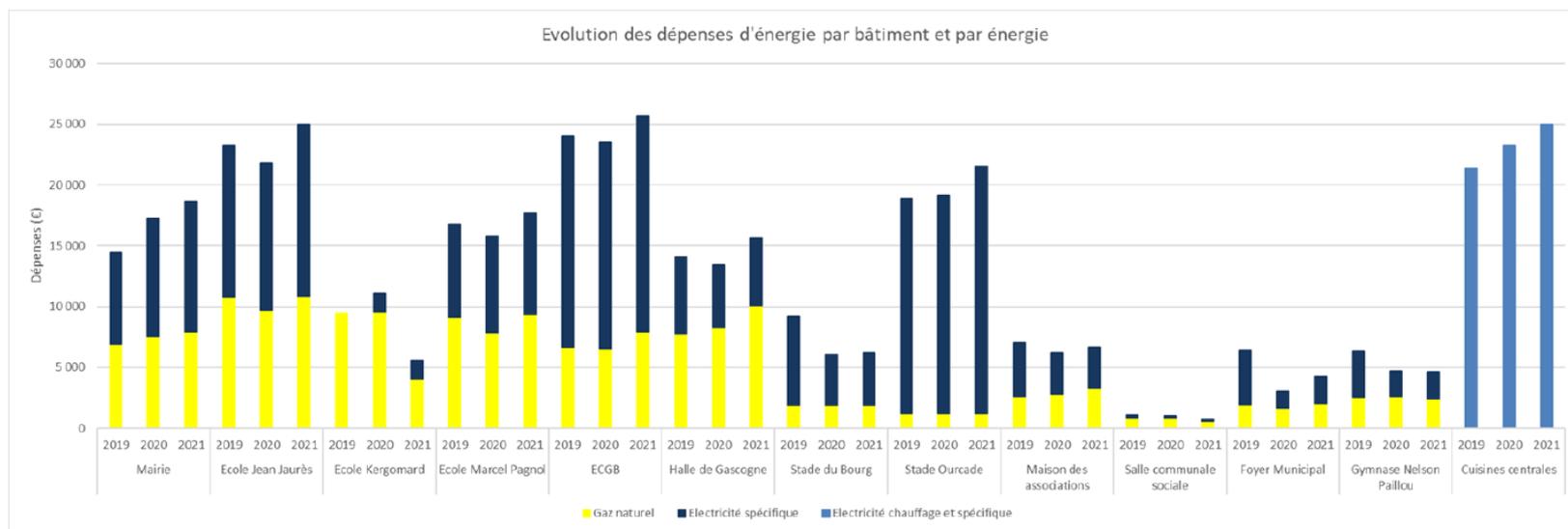


- ✓ Bâtiment le plus consommateur pouvant aller jusqu'à 265 000 kWh en 2019
- ✓ Pas de baisse notable des consommations de chauffage des bâtiments importants entre 2019 et 2020, malgré le contexte sanitaire

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

2) Dépenses d'énergie

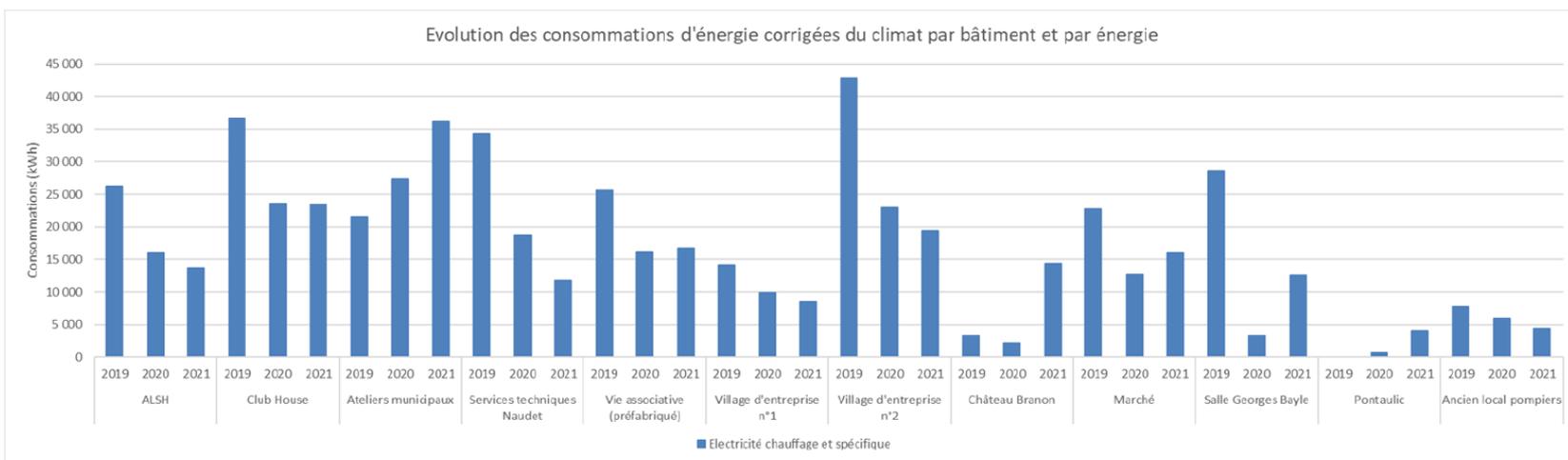


- ✓ Bâtiment le plus coûteux présente des dépenses pouvant dépasser les 25 000 € en 2021
- ✓ Impact du coût de l'électricité notable sur ce graphique avec les cuisines centrales et le stade Ourcade

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

1) Consommations d'énergie

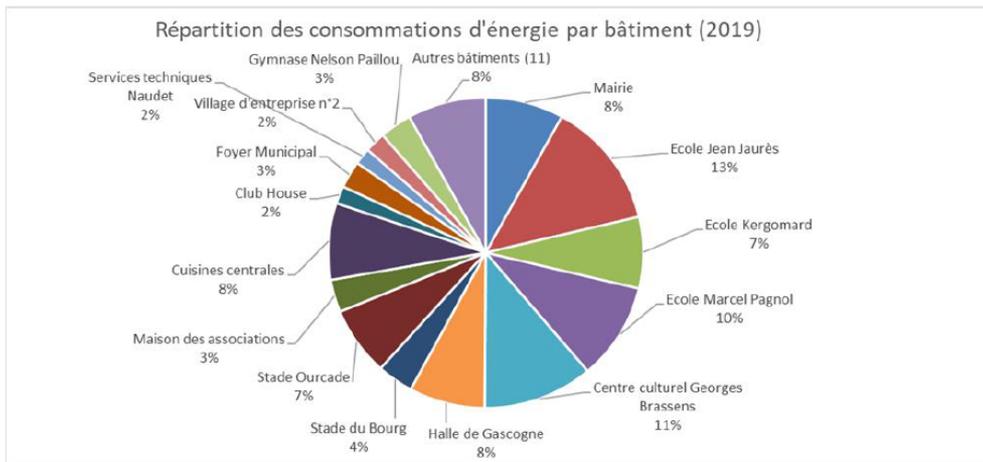


- ✓ Bâtiment ne consommant que de l'électricité sur ce graphique
- ✓ Attention particulière sur certains sites tels que les ateliers municipaux et le village d'entreprise n°2 par exemple
- ✓ Diminution globale des consommations depuis 2019 pour les autres sites

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

1) Consommations d'énergie



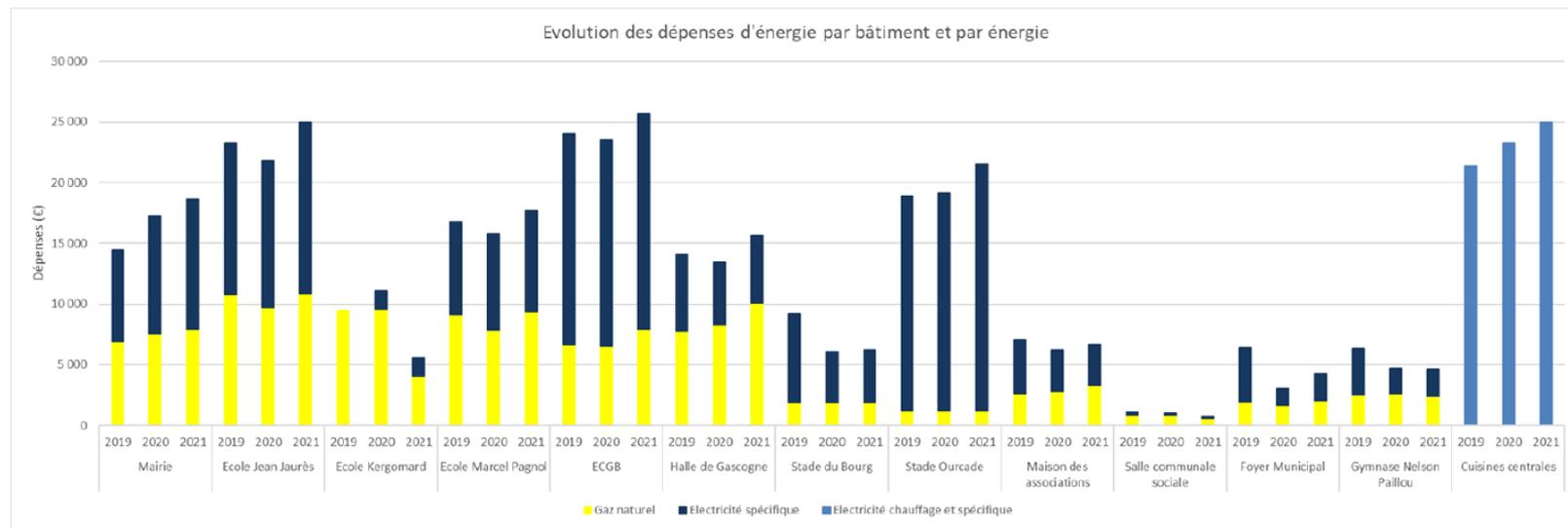
Analyse :

- Plusieurs sites de faible consommation regroupés dans la catégorie « Autres bâtiments »
- Bâtiment le plus consommateur de la commune : école Jean Jaurès
- Suivie par les bâtiments alimentés en gaz naturel tels que l'ECGB, l'école Marcel Pagnol, la Halle de Gascogne, etc.
- Les 7 premiers sites (jusqu'à l'école Kergomard) représentent 65% de la consommation totale

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

2) Dépenses d'énergie

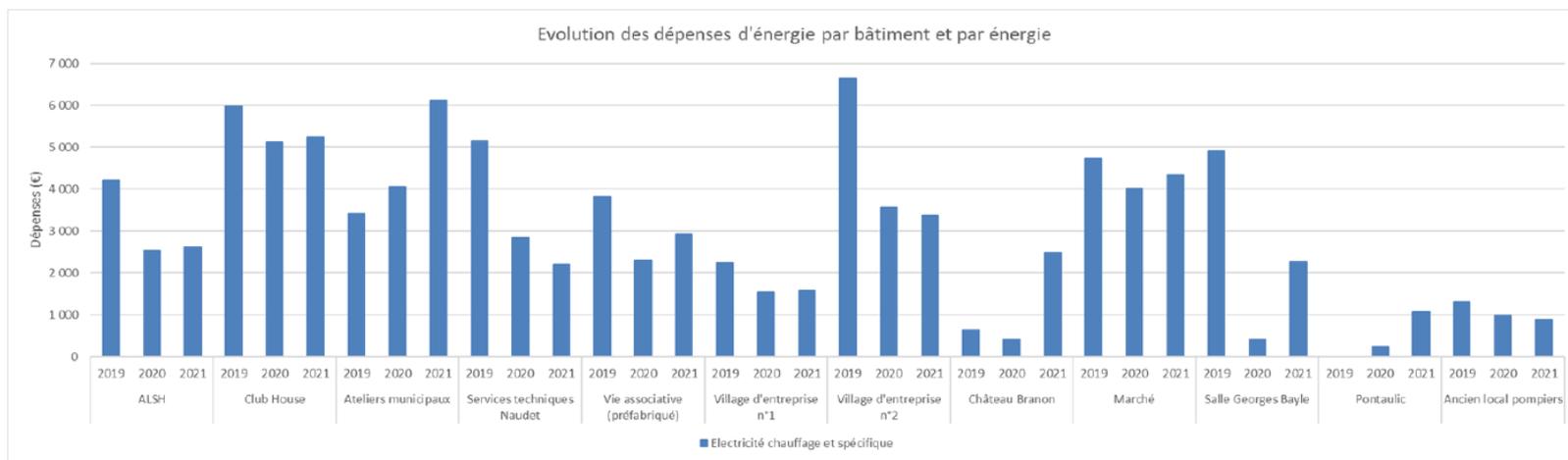


- ✓ Bâtiment le plus coûteux présente des dépenses pouvant dépasser les 25 000 € en 2021
- ✓ Impact du coût de l'électricité notable sur ce graphique avec les cuisines centrales et le stade Ourcade

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

2) Dépenses d'énergie

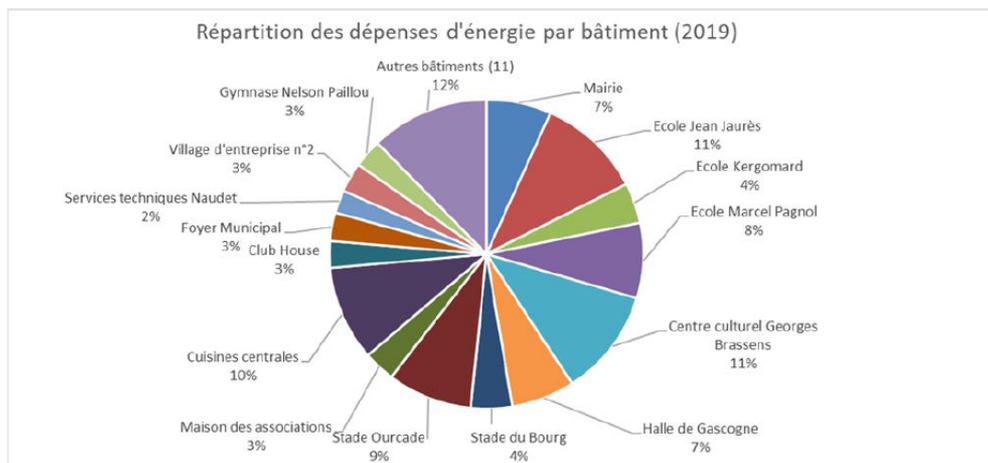


- ✓ Bâtiment ne consommant que de l'électricité sur ce graphique pouvant dépenser jusqu'à 7 000 €
- ✓ Impact de la hausse du coût de l'électricité sur l'évolution des 3 années

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

2) Dépenses d'énergie



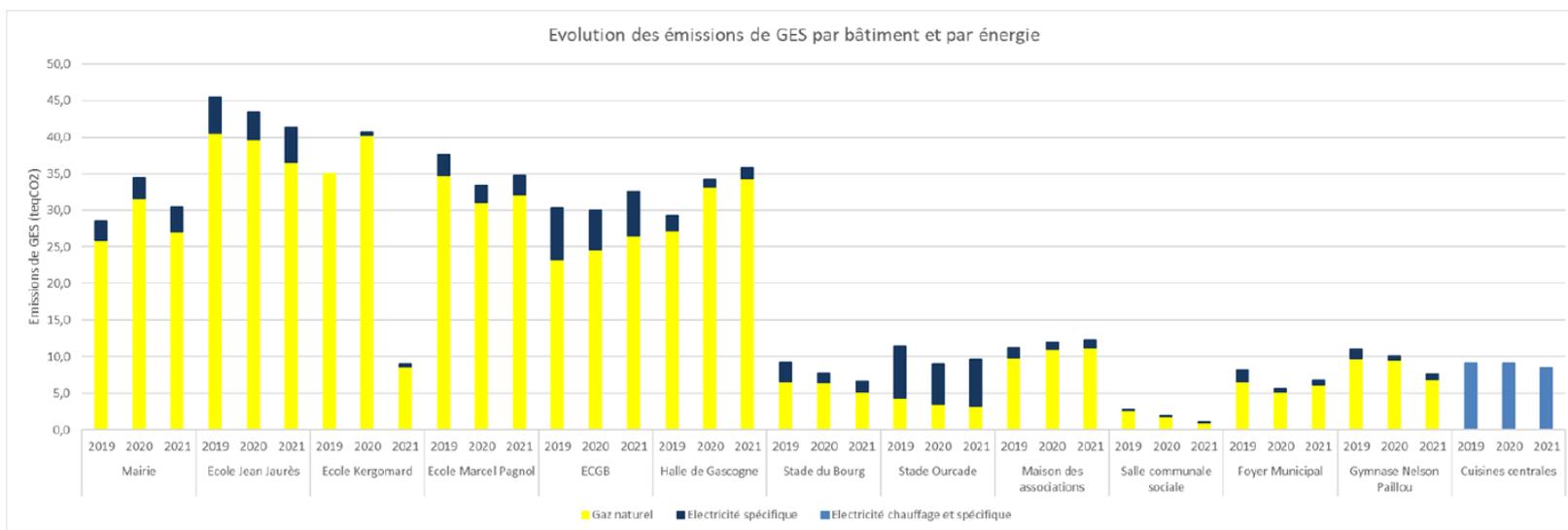
Analyse :

- Plusieurs sites de faible consommation regroupés dans la catégorie « Autres bâtiment »
- Bâtiment le plus dépensier de la commune : ECGB
- Suivi par l'école Jean Jaurès et les cuisines centrales
- Vient ensuite le stade Ourcade qui présente beaucoup de consommations électriques
- Avec les hausses des coûts de l'énergie à venir, nécessité d'avoir une enveloppe thermique performante, de veiller à une bonne régulation du chauffage, bien gérer les usages spécifiques

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

3) Emissions de gaz à effet de serre

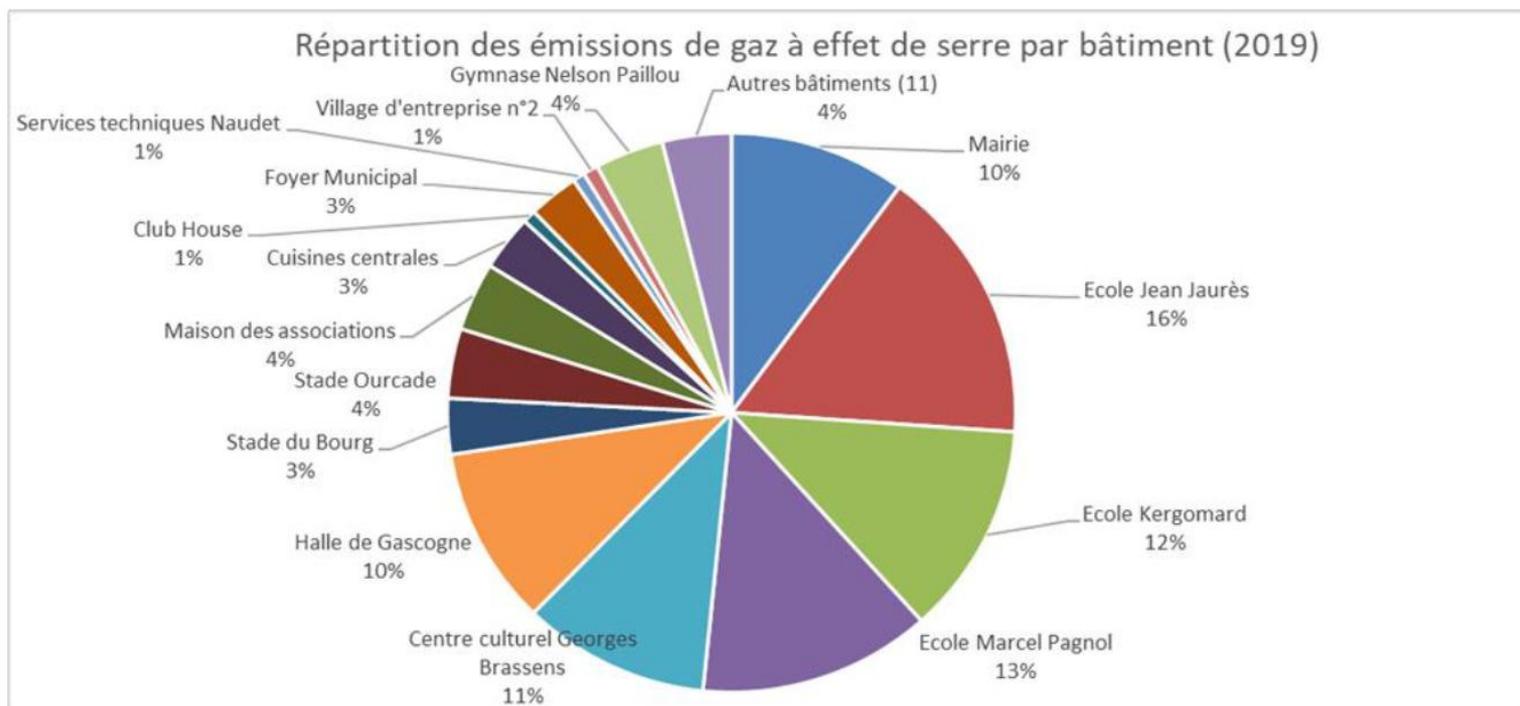


- ✓ Emissions de gaz à effet de serre qui suivent les évolutions des consommations
- ✓ Bâtiments utilisant le gaz naturel qui sont les principaux émetteurs de GES

Extrait du bilan énergétique ALEC

IV – Bilan détaillé par bâtiment

3) Emissions de gaz à effet de serre



Préconisations Fonctionnement

- Abaisser le chauffage de 1 degré soit 19 degrés sauf dans les écoles et centres de loisirs -> **gain de 7% attendu sur la consommation.**
- Réduire le chauffage à 16 degrés hors période d'occupation et à 8 degrés en cas d'inoccupation de plus de 2 jours.
- Retarder au maximum le démarrage du chauffage -> en allumant celui-ci 15 jours plus tard, le **gain estimé de 4% environ sur les consommations.**
- Réduire l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, généraliser l'éclairage LED.
- Couper les écrans et éclairages non nécessaires, notamment la nuit.
- Abaisser de quelques degrés la température de l'eau chaude sanitaire.
- Automatiser le fonctionnement des installations au travers d'objets connectés -> en moyenne, **gain prévisible de 10% sur le chauffage.**

Préconisations Investissement

- **Poursuivre le programme pluriannuel de rénovation énergétique de nos bâtiments publics :**
 - Dès 2021 la réfection des toitures de l'Hôtel de Ville, de la Maison des Associations et du domaine de Pontaulic ont été lancés pour un montant global de près d'un million d'euros.
 - En 2022, la commune a également réalisé le changement des menuiseries de l'Hôtel de Ville pour un montant de 200 000€.
 - En 2023, pourra être inscrite au budget l'isolation par l'extérieur de l'Hôtel de Ville (estimation 200 000€).
- **Prioriser les investissements / budget annuel.**
- **Repenser les systèmes de chauffage de nos bâtiments publics en priorisant les plus énergivores :**
 - Groupe scolaire Jean-Jaurès, ECGB, école Pagnol, hôtel de ville.
- **Etudier dès 2023 les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communaux ; relancer la production électrique permise par les panneaux photovoltaïques présents sur l'école Pagnol.**

Autres actions municipales

- Eclairage public.
- Carburant et véhicules.
- Economie d'eau.
- Ressources humaines.
- Bureautique.
- **Ordures ménagères : intéresse les associations**
 - limiter le volume des ordures ménagères collectées au vu de l'annonce de la CCM d'augmenter la redevance collectée. Sensibiliser les associations et utilisateurs des salles municipales.
 - améliorer le tri sélectif des déchets dans nos bâtiments municipaux.
- Préconisations en matière de fonctionnement et d'investissement.

Conclusion

- Objectif de réduire les consommations et les dépenses énergétiques de la collectivité avec la contribution de tous.
- Parfaite connaissance de nos bâtiments et de nos dépenses.
 - Bilan énergétique de l'ALEC.
 - Identifier les mauvais fonctionnements de nos bâtiments.
 - Identifier les fonctionnements hors d'âge.
 - Repenser certains fonctionnements.
 - Rapport hebdomadaire du suivi des installations.
- Mise en œuvre de nouveaux modes de fonctionnement.
- Priorisation des investissements.
- Surveillance et mesure des actions mises en œuvre.
- *In fine*, maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques.

Documents de référence

- Bilan énergétique du patrimoine communal réalisé par l'ALEC – Agence Locale de l'Energie et du Climat sur la période 2019-2021.
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.
- Plan d'urgence sobriété – 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver – guide de l'Association des Maires de France – septembre 2022.
- Mail du SDEEG en date du 7 octobre 2022 annonçant les hausses de tarifs envisagées dans le cadre du marché d'achat groupé qui nous lie jusqu'à fin 2023.
- Note de l'Union des Syndicats d'Energie de Rhône-Alpes – procédure pour l'extinction de l'éclairage public.

Merci pour votre attention



DES QUESTIONS ?